

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre Éducatif Bouge O Max Inc.		Date d'inspection Le 03 mars 2026
Nom de l'établissement Centre Éducatif Bouge O Max 2		Numéro de permis 2024044
Adresse 475 rue de l'Église Saint-André NB E3Y 2Y2		Numéro de téléphone (506) 473-1090
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Pascale Dumont-Levesque	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vi) une copie de la vérification effectuée auprès du ministère du Développement social.	24(1)(c)(vi)	06 mars 2026	
Commentaires: Manque le renouvellement pour une éducatrice. Celui-ci sera envoyé par courriel dès sa réception.			

Commentaires généraux
Lors de ma visite non planifiée en après-midi, j'ai constaté la conformité du ratio. Les éléments suivants sont observés : - Désignation : 4 hrs sur 10hrs de développement professionnel ont été complétées pour la majorité des éducatrices concernées, le 10hrs doit être atteint avec la date d'expiration du permis soit en mars 2026. - L'aire de jeu intérieur est propre, sécuritaire et est pourvue de lumière naturelle. - Le matériel de jeu intérieur est varié, en quantité suffisante pour le nombre d'enfants présent et sont rangés sur des étagères basses, ouvertes et d'accès facile. - La planification des activités quotidiennes est effectuée sur une base hebdomadaire, et la documentation est consignée dans un portfolio. Tous les enfants sont à l'extérieur lors de ma visite. Observation du lavage des mains et de la collation fournie par la garderie (banane et biscuits). Pour conclure, de nouvelles affiches sur les maladies transmissibles ont été distribuées lors de mon inspection de surveillance pour le permis 2024044, ainsi que pour le permis suivant 2024043: Un total de 3 paquets de trois affiches a été remis pour chacun des permis, pour un total de 6 paquets. Les affiches portaient sur les thèmes suivants : • Éruptions cutanées, lésions de la peau et démangeaisons chez les enfants • Diarrhée chez les enfants • Symptômes respiratoires chez les enfants

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 03 mars 2026

Date

original signé par
Jamie St-Pierre

Le 03 mars 2026

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"